

## Le Contrat de solutions : une trajectoire de progrès pour la protection des plantes

### Une écoute nécessaire entre agriculteurs et citoyens

- ✓ Les **consommateurs** sont de plus en plus sensibles aux offres « zéro pesticide », « cultivé sans pesticides de synthèse », « sans résidu de pesticides », « haute valeur environnementale », « issu de l'agriculture biologique », ... et les marchés en tiennent compte.
- ✓ Les **particuliers**, majoritairement dans les **villes**, sont **de plus en plus éloignés** du monde agricole et de ses réalités.
- ✓ Les **études** se multiplient pour analyser l'impact négatif des produits phytopharmaceutiques conventionnels sur l'eau, la biodiversité, l'air ou encore la santé.
- ✓ Des **ONG** s'emparent de ces questions et soutiennent de nombreuses **polémiques** au nom de la société civile (contre le glyphosate, les néonicotinoïdes, ...). Certains médias et autres leaders d'opinions relayent ces positions, sans toujours voir les initiatives positives déjà engagées en faveur de la transition agro-écologique.
- ✓ Ces préoccupations se traduisent dans des **politiques publiques européennes et nationales** de plus en plus strictes à l'égard des produits phytopharmaceutiques conventionnels, allant jusqu'à l'interdiction de certaines molécules.
- ✓ Certaines interdictions conduisent à des impasses techniques (ex : néonicotinoïdes sur betteraves, *Drosophila suzukii* sur cerisiers, Phosmet sur colza, ...), faute de solutions alternatives déjà existantes.
- ✓ Que l'agriculteur soit en agriculture biologique, en agriculture certifiée Haute Valeur Environnementale ou en agriculture conventionnelle, il a besoin de **protéger ses cultures** pour produire et garantir la **sécurité sanitaire** de ses productions tout en étant **économiquement viable** et compétitif.
- ✓ Les **méthodes alternatives** aux produits phytosanitaires conventionnels **se développent** de plus en plus mais ne répondent pas, à ce jour, à toutes les problématiques de protection des cultures. Il faut intégrer dans ces changements le **temps nécessaire à l'innovation**.
- ✓ La trajectoire de progrès pour la protection des cultures passe par une **combinaison** de techniques et autres solutions alternatives. Les solutions existantes demandent de **l'accompagnement et des formations** pour permettre au plus grand nombre de se les approprier (agriculteurs, conseillers, techniciens, ...).

### Une trajectoire de progrès engagée pour la protection des plantes

La profession agricole a toujours su **relever les défis et répondre aux attentes sociétales et politiques**. Tous les acteurs convergent progressivement vers des pratiques innovantes. Des entreprises investissent pour proposer des solutions concrètes (agents et produits de biocontrôle, variétés résistantes, agroéquipements de précision, outils numériques, ...).

La France, depuis les années 2000, s'est largement saisie des enjeux environnementaux (Grenelle de l'Environnement, Plan Ecophyto, Plan agro-écologique pour la France, ...).





Depuis 6 ans, 45 organisations du secteur agricole ont fait le choix de se réunir pour bâtir une **démarche proactive et durable : le « Contrat de solutions »**.

Cette démarche a un double objectif :

- ✓ **Accompagner les professionnels**, en premier lieu les agriculteurs, dans le changement de leurs pratiques en faveur de la transition agro-écologique, avec des solutions concrètes pour protéger leurs cultures
- ✓ **Montrer largement les progrès réalisés**, tant au niveau des professionnels (pour entraîner le plus grand nombre) que des décideurs et du grand public.

**Le Contrat de solutions : un inventaire des solutions alternatives existantes en protection des plantes et une mise en réseau des acteurs clés de la transition agro-écologique**

**45 partenaires** du secteur agricole se sont structurés en association Loi 1901 pour inscrire leur action collective dans la durée.

Les **missions** de l'association sont :

- Recenser **collectivement les solutions existantes**
- Accélérer le **déploiement** et la **combinaison** de ces solutions
- Contribuer à la **recherche et l'innovation sur les vrais besoins des filières**, en **rapprochant les acteurs**
- Rendre compte et faire connaître les **progrès réalisés par les différents acteurs jusqu'aux exploitations**

Notre travail porte sur l'ensemble **des leviers de solutions** pour permettre une réduction de l'utilisation et des impacts des produits phytopharmaceutiques conventionnels : **pratiques agronomiques, génétique, agroéquipements et robotique, biocontrôle, numérique, ...**

Le Contrat compte aujourd'hui **110 fiches solutions** disponibles en libre accès sur le site [www.contratsolutions.fr](http://www.contratsolutions.fr) (9<sup>ème</sup> version en juillet 2022 – 10<sup>ème</sup> à paraître d'ici fin 2023).

Chaque **fiche** est rédigée par un **collectif d'experts** (fournisseurs de solutions, instituts techniques agricoles, acteurs du conseil, recherche publique...) :

- ✓ Ce qui lui donne une **véritable crédibilité**. Elle contient une description simple et facile d'accès ;
- ✓ Elle donne les **clés de choix** pour adopter la solution, via une évaluation de :
  - Son efficacité pour réduire l'utilisation ou l'impact des produits phytosanitaires,
  - Son impact sur l'environnement et la santé,
  - Ses conditions de mise en œuvre,
  - Son coût.
- ✓ Enfin, elle comporte les **engagements des partenaires pour favoriser son déploiement**.

Le Contrat de solutions est devenu **l'inventaire des solutions disponibles** pour l'agriculteur ; c'est aussi un réel **outil de valorisation des travaux de R&D** des partenaires, qui s'organisent



pour proposer collectivement de nouvelles fiches selon un calendrier défini (publications semestrielles).

Depuis 2019, cette dynamique engagée permet au Contrat de solutions d'être un **interlocuteur reconnu des pouvoirs publics** : invitation aux instances liées à la santé des végétaux, soutien public accordé à l'association pour renforcer le déploiement dans les territoires et **animation de l'Axe 6 du Plan pollinisateurs sur les pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs**.

### De premiers résultats encourageants sur le déploiement de solutions sur le terrain

Chaque fiche comporte un **indicateur de déploiement** que nous suivons dès lors que les données sont accessibles. A titre d'exemples, nous notons une **progression significative** de l'utilisation :

- ✓ Des outils d'aide à la décision (OAD) pour optimiser les traitements :
  - Contre les **maladies du blé**, avec une **progression de 41%** en **4 ans** (435 000ha en 2018 puis 615 000ha en 2021).
  - Pour les **traitements anti-mildiou sur pommes de terre**, avec une **augmentation très régulière : +33% d'ha en 4 ans** (2018-2021), soit 175000 ha (69% de la surface de pommes de terre (hors plants), dont la majorité dans les HDF).  
Il faut souligner que **l'utilisation de ces OAD permet de réduire d'environ 20% les traitements** selon les cultures.
- ✓ De variétés résistantes, comme les **variétés résistantes aux maladies fongiques du blé tendre** (variétés classées Am dans le catalogue français), qui couvrent **en 2021 61% des surfaces cultivées** (hors mélanges variétaux), **contre 30% sur la période 2011-2015**.  
Ce déploiement reste à conforter dans le temps en poursuivant la recherche génétique et la réflexion à l'échelle de l'itinéraire technique pour combiner ces variétés avec d'autres leviers (ex : pratiques agronomiques, OAD).
- ✓ Des **produits de biocontrôle**, avec désormais **13% des parts du marché de la protection des plantes atteintes en 2021** (toutes solutions confondues), contre **5% en 2018**, maintenant le cap de l'objectif 2030 de passer les 30%. L'offre de formations autour des solutions de biocontrôle proposée aux agriculteurs est par ailleurs grandissante. Fin 2021, **53 % des usages sont couverts avec au moins une solution de biocontrôle** (source : ministère de l'Agriculture). Un exemple de solution de biocontrôle qui s'est fortement déployée est l'usage du phosphate ferrique en anti-limaces : **9 % des parts de marché des anti-limaces en 2017 contre 29% en 2021** (sources : baromètre IBMA).

### Le Contrat de solutions : un effet catalyseur pour mettre en mouvement les acteurs du monde agricole

Une stratégie de déploiement est engagée avec **15 départements pilotes** pour :

- ✓ **Faire mieux connaître cette boîte à outils aux professionnels (agriculteurs, conseillers, formateurs, distributeurs, ...) pour qu'ils se l'approprient** = Renforcer l'accompagnement des agriculteurs (par le conseil, les informations techniques, la formation, les

démonstrations) en mobilisant conjointement tous les acteurs et en favorisant les témoignages de mise en œuvre de solutions.

- ✓ **Montrer les progrès de la ferme France aux décideurs politiques** = Densifier les temps d'échanges avec les décideurs locaux et apporter des preuves chiffrées du déploiement des solutions alternatives. Inciter les décideurs locaux à soutenir le déploiement de ces solutions.
- ✓ **Renforcer le dialogue avec la société civile** = Informer et accompagner les organisations ayant pour mission de renforcer le lien entre le monde agricole et la société civile (sur la thématique propre à la protection des plantes). Participer aux temps d'échanges avec les citoyens organisés par ces dernières et donner des clés de langage aux professionnels (agriculteurs, conseillers, distributeurs) pour parler de leurs métiers et de leurs pratiques sur la thématique de la protection des plantes.
- ✓ **Construire de nouveaux projets collectifs** = Encourager et démultiplier des initiatives durables comme la mobilisation autour de la prévention du risque chimique et du rôle des équipements de protection individuelle.

Chacun des 45 partenaires du Contrat de solutions se mobilise pour créer, contribuer et valoriser des actions territoriales collectives.

■ Des pourvoyeurs de solutions privés et publics



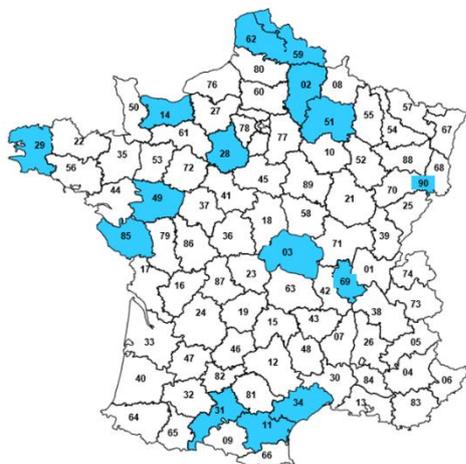
■ Des acteurs du conseil, de la distribution, de la formation et de la diffusion



■ Des représentants des producteurs



■ Des interprofessions et représentants de l'aval et d'enjeux spécifiques



**A retenir**

Le Contrat de solutions est basé sur une **stratégie porteuse d'animation collective** et de **responsabilisation des acteurs**. Il permet une **appropriation sur le terrain** et une **stimulation de l'innovation** pour la recherche de nouvelles solutions. Cette **initiative proactive** du monde agricole doit être **reconnue, encouragée et soutenue dans la durée** pour se traduire pleinement sur le terrain.